



BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les modalités de concertation préalable mises en place pour informer, échanger et concerter les Personnes publiques associées à la procédure et les habitants d'Heyrieux sont rappelées ci-après, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il a été tiré par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2016 (jointe en pages suivantes).

RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2010 prescrivant la « révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et transformation Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». Elles visaient, durant toute la durée d'élaboration du projet de PLU, à informer et échanger avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, et étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un cahier destiné à recevoir observations et propositions, en Mairie, au Service Urbanisme, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci ;
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation, comprenant un contenu mis à jour en fonction de l'avancée des études, consultable en mairie dans les mêmes conditions ;
- Tenues de réunions publiques de concertation organisées afin de permettre échange et réflexions avec les habitants ;
- Instauration d'un dialogue avec les associations,
- Tenue de réunions, dont l'organisation sera jugée nécessaire pour l'information des personnes concernées, mises en place tout au long de l'élaboration du projet ;
- Publication régulièrement d'articles dans le journal municipal.

LE BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est présenté suite à la présentation des moyens mis en œuvre pour la concertation.

Moyens mis en œuvre pour la concertation en vue d'informer et d'échanger avec le public :

- la délibération du 20 juillet 2010 prise en séance publique du Conseil Municipal a été publiée et affichée le 30 juillet 2010 ;
- un avis indiquant la prescription de la révision du POS et la mise en œuvre de la concertation a été publié dans les annonces légales du journal Le Dauphiné le 8 septembre 2010 ;
- un avis a été publié dans le mensuel Heyrieux Flash d'octobre 2011 mentionnant que dans le cadre de la révision du POS, le Porter à Connaissance est tenu à la disposition du public ;
- un dossier de concertation a été ouvert comprenant notamment le Porter à Connaissance du Préfet dès sa réception, puis les supports des réunions publiques et un cahier de concertation mis à disposition du public en mairie ;

- différentes rencontres ou échanges avec les représentants des associations et les élus ont été observés pour notamment voir les besoins ou projets ;
- une réunion d'échanges sur le thème de l'agriculture à Heyrieux s'est tenue le 8 novembre 2011 avec un représentant (technicien) de la Chambre d'Agriculture, la DDT et plus d'une vingtaine d'exploitants agricoles invités, afin de faire un point sur leurs situations (base d'un questionnaire adressé par la Mairie) au vu de l'analyse des recensements agricoles établis par l'INSEE, mais aussi d'échanger sur les projets pouvant intervenir pour chacun dans les 10 à 15 prochaines années ;
- deux articles concernant le PLU ont paru dans le bulletin municipal 2011 distribué à tous les heyriards, l'un écrit par Monsieur le Maire dans son édito et le second par le Premier Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet d'un débat important en séance publique du Conseil Municipal le 16 octobre 2012 ;
- une première réunion publique de concertation s'est tenue à l'Espace Pasteur le 13 décembre 2012 à 20h00 : la procédure et les orientations définies dans les documents d'urbanisme, en particulier du projet de SCOT Nord Isère ont été présentées, ainsi que les éléments de diagnostic ; après avoir mis en exergue les contraintes fortes imposées à la Commune d'Heyrieux par les documents supérieurs d'Urbanisme, ont été également présentées les principales orientations du PADD. Elle a été annoncée dans la publication des mensuels Heyrieux Flash d'octobre 2012 et novembre 2012 et sur le panneau lumineux d'informations municipales. De plus, tous les propriétaires intéressés qui se sont fait connaître, ont été individuellement invités ;
- deux articles concernant le PLU ont paru dans le bulletin municipal 2013 distribué à tous les heyriards, l'un écrit par Monsieur le Maire dans son édito et le second par le 1er Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme ;
- deux articles concernant le PLU ont paru dans le bulletin municipal 2014 distribué à tous les heyriards, l'un écrit par M. le Maire dans son édito et le second par le Premier Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme ;
- un article écrit par le Premier Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et concernant le PLU a paru dans le bulletin municipal 2015 distribué à tous les heyriards ;
- une seconde réunion publique de concertation s'est tenue à l'Espace Pasteur le 16 juin 2015 à 19h pour préciser les servitudes et contraintes impactant le territoire d'Heyrieux et donc directement son Projet d'aménagement et de développement durables, mais aussi pour présenter les études menées conjointement à l'élaboration du PLU. Cette réunion a été communiquée par voie de presse les 22 mai, 23 mai, 27 mai, 30 mai, 1^{er} juin 2015, ainsi que sur le site Internet de la Commune du 29 mai au 16 juin 2015, sur le panneau lumineux d'informations municipales durant les mêmes dates et le mensuel communal Heyrieux Flash de mai 2015 ; en outre, tous les propriétaires intéressés connus ont été individuellement invités ;
- une troisième réunion publique de concertation s'est tenue à l'Espace Pasteur le 22 septembre 2016 pour la présentation du projet de PLU avant arrêt par le Conseil Municipal, suite d'ailleurs à une réunion extraordinaire du Conseil Municipal organisée le 30 août 2016 durant laquelle les élus ont pu échanger sur ce projet, y compris avec le bureau d'études en charge de l'étude. Cette dernière réunion publique a été communiquée par voie de presse les 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 et 22 septembre 2016, ainsi que sur le site

Internet de la Commune du 18 août au 22 septembre 2016, sur le panneau lumineux d'informations municipales durant les mêmes dates et le mensuel communal Heyrieux Flash de juillet/août et septembre 2016 ; en outre, tous les propriétaires intéressés connus ont été individuellement invités ;

- Monsieur Angonin, Maire d'Heyrieux et Messieurs Roset et Vargas, Premiers Adjointes au Maire délégués à l'Urbanisme (dernier mandat et mandat précédent) ont, tout au long de la procédure, reçu au cours de différents rendez-vous individuels de nombreux propriétaires intéressés par le projet de PLU.
- De nombreux courriers ont été adressés à la Mairie par des propriétaires intéressés par le projet de PLU ou leurs représentants auxquels il a pu être répondu par courriers, notamment en informant des tenues des réunions publiques et lors de rendez-vous sollicités pour certains.

Bilan de la concertation :

- Les modalités de concertation prévues par le Conseil Municipal ont été respectées tout au long de la procédure ; chacun des outils de concertation s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière à la Municipalité, d'informer, d'entendre et de débattre ou d'échanger avec le public. Il est précisé toutefois qu'aucune observation ou requête n'a été inscrite dans le cahier de concertation, le public ayant préféré adresser un courrier à la Mairie confirmant des intérêts individuels attachés à leur requête plutôt que d'intérêt collectif ;
- Le bilan de la concertation fait apparaître que les habitants et les propriétaires sont très concernés par le projet de révision du POS et d'élaboration du PLU en exprimant des souhaits de constructibilité pour leurs parcelles. Les nombreux courriers reçus, dont certains reviennent régulièrement, témoignent de ces requêtes, de même que la participation des habitants et propriétaires aux réunions publiques. En effet, plus d'une centaine de personnes étaient présentes à chacune des trois réunions publiques. Les principales interventions des personnes visaient à interroger les élus sur les points particuliers suivants :
 - les projets de construction de nouveaux logements ou maison d'habitation au Centrebourg ou les possibilités, mais aussi sur les hameaux historiques liés au zonage du POS, la construction à proximité d'une exploitation agricole,
 - les incidences sur les projets de construction de l'application de la législation dans la zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, mais aussi sur les projets d'aménagement ou d'extension des logements existants,
 - les obligations incohérentes de densification des futurs programmes de logements ;
 - les réflexions ou projets envisagés pour une future zone économique au regard notamment de l'emplacement réservé pour la construction d'un giratoire sur le RD 518Z ;
- L'analyse des expressions formulées lors des réunions publiques et plus globalement par l'intermédiaire de la concertation permet de les classer en plusieurs thèmes :
 - la densité imposée par les documents supérieurs d'urbanisme,
 - les contraintes liées au PEB de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, avec deux volets, l'un pour l'habitat et l'autre pour le développement économique,
 - la réduction des surfaces constructibles,
 - les secteurs d'OAP Orientations d'aménagement et de programmation et les principes inscrits,
 - le classement de terrain en zone constructible...

Les différentes remarques formulées ont permis d'alimenter les réflexions menées pour l'élaboration du projet du PLU, notamment les orientations du projet, au sein de la Commission urbanisme et en Conseil municipal, mais aussi lors des réunions avec les Personnes publiques et en particulier avec la DDT Direction Départementale des Territoires.

Certaines, notamment la densité imposée et à contrario les contraintes du PEB, ont fait directement écho à des thématiques et problématiques identifiées par la Commune.

Enfin, il est souligné que l'ensemble des modalités inscrites ont été réalisées et qu'aucune expression orale ou écrite ne s'est prononcée pour un rejet d'une des orientations générales du PADD ou du projet de PLU proposé.